

(1) Epoux ou Père

Prénoms Christophe
Nom⁽²⁾ BRACHET

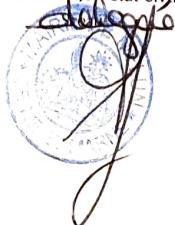
Né⁽³⁾ le 22 Août 1983
à 00 heures 15 à Melun Seine et
fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Georges BRACHET
(Yonne)

et de⁽⁵⁾ Martine, Noëlle MICHEL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1613
le⁽⁶⁾ 6 juil. 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Caroline Cécile Marie
Nom⁽²⁾ TISSIER

Née⁽³⁾ le 11 août 1987
à 1 heures 05 à Sèvres
(Hauts-de-Seine)
fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jean-Pierre Joseph
André TISSIER

et de⁽⁵⁾ Frédérique Catherine Marie
BOUCAUT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 845
le⁽⁶⁾ 27 juillet 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽⁶⁾



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... ; 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par M^r..., notaire à ... ».

⁽¹⁾ Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

a _____

Délivré conforme aux registres, le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Scœu

L'officier de l'état civi
Sceau

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1502

EXTRAIT DE L'ACTE
Le 06 Juin 2021, à 02 heures
est né(e)⁽²⁾ Mathéïs, Lou-Evan
TISSIER BRACHET suivant
déclaration conjointe du 08
Juin 2021.

Janvier 2019
1^{re} partie : TISSIER
2^{me} partie : BRACHET)
du sexe Masculin à Villeneuve-Saint-Georges
(Val-de-Marne)

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 08 juillet 2021 en matière
ville par le père.

Délivré conforme aux registres, le 09 JUIN 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
 (2) Prenoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant. L'indication de la
 * suivant déclaration conjointe en date du ... * et/ou * 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...
 (3) Dans l'hypothèse où la naissance a été
 autorisée par un tiers, indiquer ce nom.

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser en cas de nécessité « par... » ou « en cas de reconnaissance séparée... » par l'autre parent.

(5) Inscrire le nom de la mère dans la partie : ... 1^{re} partie...» et l'achever, l'indication du nom par : ... 2^e partie... » en cas de double nom de famille.

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du prénom et nom de naissance séparé, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, prêter si possible à l'acte une date antérieure à celle de l'acte d'état civil.

Préciser la situation : * Décédé(e) le ..., * ou * Prénom, enfant sans vie, de ...

... ou l'énom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement,

Deuxième ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 473

Le 15 février 2025 à 09 heures 53
est né(e)⁽²⁾ Eloann, Manoé TISSIER BRACHET
(1^{re} partie : TISSIER 2^{de} partie : BRACHET)
suivant déclaration conjointe du 08
juin 2021

du sexe masculin à Melun
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 18 février 2025 en cette
Mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le 18 février 2025

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾
L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures

est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾
L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».